



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Association-Bio-Consom-acteurs>

Actions

Association Bio Consom'acteurs

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2006 - N° 1066 - juin 2006 -

Date de mise en ligne : vendredi 30 juin 2006

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Dans un numéro paru début 2005, la revue Que Choisir ? reconnaissait, après une série de tests comparés sur des salades et des pommes bio et d'autres, issues de l'agriculture "raisonnée" ou prétendument respectueuse de l'environnement, que seules les salades et les pommes bio ne présentaient aucune trace de pesticides. Alors que toutes les recherches scientifiques tendent à prouver la dangerosité des pesticides et insecticides chimiques, tant pour l'environnement que pour notre santé, l'agriculture biologique est en effet la seule à en interdire l'utilisation.

Et pourtant, alors que plus de 80% des consommateurs la plébiscitent et que près d'un consommateur sur deux consomme ses produits, la bio ne représente en France que 2% des surfaces cultivées. Loin, très loin, derrière l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Angleterre etc. Et la situation s'aggrave : les conversions des paysans à la bio ont diminué en France de 77% ces deux dernières années.

Alors pourquoi ?

Est-ce parce que les producteurs bio sont moins performants que leurs collègues européens ? Parce que les produits ne sont pas disponibles en magasins, spécialisés ou non ? Parce que les produits bio étrangers sont meilleurs ? Parce que la réglementation bio française est trop exigeante ? Aucune de ces raisons n'est la bonne. Si la bio est une micro niche en France, cela n'est dû ni à la qualité de ses producteurs et de leurs produits, reconnus par tous les consommateurs bio, ni à la réglementation, elle est européenne, ni à une question de disponibilité. Non, si la France est quasiment la lanterne rouge en matière bio européenne alors qu'elle fut la première il y a une vingtaine d'années, c'est d'abord pour des raisons plus "économico-politiques".

Les fabricants de pesticides (la France en est le premier utilisateur européen avec près de 80.000 tonnes annuelles) et leurs alliés objectifs, gros producteurs céréaliers et autres éleveurs intensifs, champions toutes catégories en matière de pollution et de subventions, font la politique agricole de la France depuis plusieurs décennies :

" pour le malheur des paysans (il disparaît une ferme toutes les quinze minutes) et au préjudice de leur santé (ils sont les premières victimes de leurs pratiques agricoles polluantes).

" au détriment de la terre et des animaux, 80% des eaux de surface et plus de 50% des nappes phréatiques sont polluées. Les animaux d'élevage intensif sont parqués dans des univers concentrationnaires.

" et contre la santé des consommateurs, 35% des cancers seraient dus à l'alimentation, d'après l'Institut national du cancer.

Mais c'est aussi parce que les consommateurs de produits biologiques, ils sont plusieurs centaines de milliers en France, ne se font pas entendre suffisamment des pouvoirs publics et dans les instances de débat. À l'initiative de Biocoop, l'association "BioConsom'acteurs" a été créée. Elle est aujourd'hui la seule association française de consommateurs de produits bio.

En regroupant les consommateurs de produits bio, Bio Consom'acteurs s'est fixée pour premiers objectifs :

" D'animer et participer à des campagnes d'information sur les produits issus de l'agriculture biologique (salons, cyber-actions, etc) ;

" D'interpeller les pouvoirs publics, localement et au niveau national sur l'urgence de développer l'agriculture bio ;

" D'exiger l'interdiction des cultures de Plantes Génétiquement Modifiées (PGM) dont il est prouvé la coexistence impossible avec l'agriculture bio ;

" De promouvoir les produits écologiques (cosmétiques, droguerie, vestimentaires, etc), ainsi qu'un commerce équitable de ces produits ;

" Plus généralement de défendre les intérêts des consommateurs de produits biologiques et écologiques.

Mais pour qu'elle soit reconnue comme association de consommateurs et que ses propositions et revendications soient entendues et prises en compte, pour que sa présence dans les instances nationales et régionales officielles soit acceptée, l'association Bio Consom'acteurs doit être représentative et, pour ce faire, regrouper au moins 10.000 adhérents.

Nous nous sommes fixé cet objectif à l'horizon 2006. L'enjeu est de taille. Ensemble nous y parviendrons. Soutenez et participez à l'action de l'association Bio Consom'acteurs en retournant le bulletin d'adhésion ci-dessous, accompagné du montant de votre cotisation 2006 (5 euros). Paiement par chèque à l'ordre de Bio Consom'acteurs et adressé à :

Association Bio Consomm'acteurs
9-23 rue Paul Lafargue
93200 St Denis
(Adresse mise à jour le 12/06/2007)